



Est-ce que j'hérite de ma marraine ?

Par **marionr**, le 11/10/2022 à 15:47

Bonjour,

Ma question concerne le droit à la succession.

J'ai un parrain qui a des frères et soeurs mais sans femme ni enfants et une marraine qui a des frères et soeurs mais sans mari ni enfants.

Au regard de la loi (sans testament particulier écrit de leur part), suis-je héritaire ?

Ou bien seulement les frères et soeurs de mes parrains et marraine (pas de ma famille) seront les hérités ?

Je vous remercie pour votre aide !

Par **jodelariege**, le 11/10/2022 à 15:50

bonjour

sans testament vous n'etes pas héritiere;lire ci dessous:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529#:~:t>

Par **Lag0**, le **12/10/2022** à **07:07**

Bonjour,

Il n'y a pas de lien familial entre parrain / marraine et filleule, la filleule n'est donc pas héritière naturelle à quelque degré que ce soit. A moins, bien sur, qu'il y ait des liens familiaux autres, le parrain pouvant être, par exemple, un oncle par ailleurs.